

# Panorama du Daf Yomi



Traité de Ta'anit. Daf 30/31

[dafyomifr@gmail.com](mailto:dafyomifr@gmail.com)

*Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription*

**On poursuit la discussion des règles de la semaine du 9 Av, des repas d'avant le 9 Av et des règles du 9 Av. On passe ensuite aux raisons de se réjouir le 15 Av.**

## Résumé

### RÉSUMÉ

1. Rav Yéhouda explique quand on ne peut pas manger deux plats cuisinés au cours du même repas la veille de Tich'a beAv.
2. Il existe différentes opinions quant à savoir si l'on peut manger de la viande et boire du vin la veille de Tich'a beAv.
3. La Guemara rapporte un certain nombre d'opinions qui considèrent que les lois relatives au fait de se laver la veille de Tich'a beAv sont plus clémentes que celles de manger de la viande et boire du vin.
4. La Guemara explique ce qui est interdit à Tich'a beAv.
5. On est autorisé à étudier des sujets tristes de la Torah à Tisha beAv

### UN PEU PLUS

1. *On ne peut pas manger deux plats cuisinés après midi la veille de Tich'a beAv, si c'est le dernier repas avant le jeûne (connu sous le nom de Se'oudah ha'Mafseket). Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, on peut manger deux plats cuisinés.*  
*L'usage de s'abstenir de manger de la viande ou de boire du vin pendant les neuf jours de jours (à partir Roch Hodech Av, compris ou non compris) clairement n'avait pas encore été mis en place au temps de la Guemara. En conséquence, il y a même une opinion dans la Guemara qui stipule que l'on peut manger de la viande ou boire du vin la veille de Tich'a beAv tant que ce n'est pas le dernier repas avant le jeûne (connu sous le nom Se'oudah ha'Mafseket).*
2. *Ils permettaient de se laver toute la journée de la veille de Tich'a beAv (voir # 2 ci-dessus), par opposition à manger de la viande qui n'est pas permis pendant le dernier repas de la veille de Tich'a beAv, comme indiqué ci-dessus .*
3. *Les principales interdictions sont de ne pas manger, boire, se laver, s'oindre, avoir des relations conjugales, et étudier la Torah qui donne un plaisir, comme le dit le verset: "Les commandements d'Hachem sont droits, ils réjouissent le cœur." Ces lois sont semblables aux lois d'un deuil.*
4. *Par exemple, on peut étudier le livre de Job, les Lamentations, les reproches proposées par le prophète Jérémie, et les lois de deuil et de Tich'a beAv. (Révach L'Daf)*

## Réflexions (Iyounim) : le jour où le peuple cessa de mourir dans le désert

Un des événements qui s'est produit le 15 Av, ce qui en fait un jour de fête, fut que les Juifs dans le désert cessèrent de mourir ce jour-là ("Kalu Metei Midbar"). Rachi cite le Midrach qui dit que dans le désert, chaque Tich'a beAv, les gens creusaient des tombes pour eux-mêmes, s'y couchaient pour la nuit, et le lendemain matin beaucoup d'entre eux ne se relevaient pas. Dans la dernière année de leur séjour dans le désert, tous ceux qui sont allés à dormir dans leurs tombes dans la nuit de Tich'a beAv se levèrent le lendemain matin. Les nuits suivantes, ils ont continué à aller dormir dans leurs tombes, pensant

qu'ils avaient commis une erreur dans le calcul de la date, jusqu'à ce qu'ils voient la pleine lune dans le ciel et savaient hors sans nulle doute que le 9 Av était passé et qu'on était déjà au milieu du mois, le 15 Av.

Il ya plusieurs points de ce récit qui sont difficiles à comprendre.

Tout d'abord, dans l'année où les Juifs cessèrent de mourir dans le désert, celui qui avait déjà été décrété de mourir était déjà mort. Aucun de ceux qui étaient en âge au moment de la faute des explorateurs (quand Hashem a

décrété que tous les hommes âgés de 20 et 60 allaient mourir et n'allaient pas entrer en Eretz Yisrael) n'étaient encore en vie. Pourquoi, alors, ont-ils pensé qu'ils avaient encore besoin de creuser des tombes?

Deuxièmement, si personne n'est mort lors de ce Tich'a beAv, et Tich'a beAv était le seul jour où ils mourraient, le dernier jour de morts des Juifs était le Tich'a beAv de l'année précédente ! En conséquence, on aurait dû mettre en place le jour de la célébration le 10 Av et non le 15 Av, parce que le dernier jour où les Juifs sont morts était le 9 Av de

l'année précédente. Le Shechinah aurait dû recommencer à parler à Moshé Rabbénou dès l'année précédente, puisque Tich'a beAv de l'année précédente était le dernier jour où la Guezeirah était appliquée.

Troisièmement, pourquoi la Guemara mentionne-t-elle que ce jour-là, la 15 Av, la communication entre la Chekhina et Moshé Rabbénou a repris ? Si le jour célèbre la cessation de la sanction dans le désert, pourquoi la Guemara a besoin de mentionner le fait que la Chekhina a recommencé à parler à Moshé Rabbénou ?

#### RÉPONSES:

(a) TOSSEFOT dans Baba Bathra (121a, DH « Yom she'Kalu ») affirme que même s'il est vrai que les personnes sont mortes dans le désert uniquement à Tich'a beAv, il y a eu également des décès, même dans la quarantième (et dernière) année de leur séjour. Cette année, le reste du peuple juif ont été deuil de leurs proches qui sont morts à Tich'a beAv. Ils ont pleuré pendant sept jours, période pendant laquelle la Chekhina ne résidait pas parmi les gens (parce que la Chekhina ne réside qu'au milieu de la joie et non au milieu de la tristesse), et donc Moshé Rabbénou n'a reçu aucune communication avec la Chekhina. Ce n'est que lorsque les sept jours de deuil se sont conclus que la communication entre la Chekhina et Moshe Rabbénou a repris. Sept jours après Tich'a beAv (y compris Tich'a beAv même et une partie de la septième journée, car "Miktzat ha'Yom kéKulo"), c'est donc le 15 Av.

Cette approche, cependant, n'est pas en accord avec le Yerushalmi cité par Rachi. Le Yerushalmi dit que personne n'est mort à Tich'a beAv de la dernière dernière, et donc ils creusé des tombes inutilement.

(b) TOSSEFOT ici cite d'autres qui expliquent que même si la plupart des personnes sont mortes chaque année à

Tich'a beAv, il y avait quelques personnes qui décédaient les autres jours de l'année. Le dernier jour de l'année où tout le monde est mort était le 14 Av. Personne n'est mort après le 14, et donc le 15 Av est devenu un jour de fête.

Cette approche, comme la première ci-dessus, n'est pas en accord avec le Yerushalmi cité par Rashi.

(c) TOSSEFOT dans Baba Bathra (ibid.) cite RABBENOU TAM qui suggère qu'Hashem a en effet annulé la Guezeirah de mort dans le désert. Par conséquent, les gens qui étaient censés mourir la dernière année ne sont pas morts. Cela explique pourquoi ils ont continué à creuser des tombes durant cette année ; il y avait encore des gens vivants qui devaient mourir, mais qui ne savaient pas que le décret avait été annulé.

Pourquoi alors le retour à Moché Rabbénou de la Shechinah n'a eu lieu que le 15 Av, et pourquoi est-ce là, le fait pertinent ? De plus, pourquoi est-ce que la cessation de la mort dans le désert est célébrée le 15 Av, si le dernier jour de mort des Juifs était le 9 Av de l'année précédente?

Peut-être qu'avant l'arrivée d'15 Av, Hashem n'avait pas encore annulé le décret de mort. Il y avait des Juifs qui étaient encore destinés à mourir, et donc dans la dernière année les Juifs sont retournés dans leurs tombes chaque jour dans l'attente anxieuse de leur châtement prévu. Cependant, 15 A, la Chekhina reparle à Moshé Rabbénou. Cela montre qu'Hashem avait annulé le décret et gracié les personnes. Ceux qui avaient été décrété à mourir cette année ont survécu.

(Le Yerushalmi dit que quand ils ont vu la pleine lune, ils savaient que le décret avait été levé. A cet égard, la Guemara s'oppose ici avec le Yerushalmi, parce que la Guemara dit ici qu'ils savaient que le décret a été levée quand ils ont

vu que la Chekhina reparlé à Moshé Rabbénou.)

Toutefois, la Torah dit explicitement que les seuls qui sont restés en vie de cette génération étaient Yehoshua et Kalev (Bamidbar 26:65). Comment, alors, la Guemara peut dire que le décret a été annulé et certaines personnes de cette génération ont survécu ?

Rabbénou Tam répond comme suit. Le décret de mort dans le désert stipulait que toute personne qui avait entre 20 et 60 ans au moment de la faute des Meraglim devait mourir dans le désert. Le Midrash dit que chaque année, ceux qui ont atteint l'âge de 60 ans mourait, et donc au bout de quarante ans tous les gens qui avaient plus de 20 au moment de la faute des Meraglim étaient déjà morts. La dernière année, les seuls qui étaient encore en vie qui pensaient qu'ils allaient mourir (pour qui Hashem a annulé le décret) étaient ceux qui avaient exactement 20 ans au moment de la faute des Meraglim.

Avant qu'Hashem n'annule le décret, l'intention du décret devait être inclusive - quiconque entre les âges de 20 et 60 ans devait mourir, y compris ceux qui avaient 20 ans exactement au moment de la faute des Meraglim. Quand Hashem a eu pitié et décidé d'annuler le reste de l'arrêté, il n'a pas annuler complètement le décret, mais il a réinterprété : au lieu de comprendre les jeunes de 20 ans, il a exclut ceux de 20 ans. Ainsi, il est correct de dire à la fois que le décret a été entièrement réalisé et qu'aucun de ceux inclus dans le décret ne sont restés en vie et en même temps de dire qu'Hashem a annulé le décret ! Comme Yehoshua et Kalev avianet plus de 20 ans au moment des Meraglim, ils étaient en effet les seuls qui sont restés en vie parmi toutes les personnes âgées de 20 ans (exclusif) et 60 ans au moment des Meraglim . (Insights the Daf).